

LA GAZETTE DES COMMUNES

Finances locales : les lignes rouges des parlementaires

Publié le 05/05/2025 • Par [Romain Gaspar](#) • dans : [A la une](#), [A la Une finances](#), [Actu experts finances](#), [France](#)



Assemblée nationale et Sénat

À la veille de la conférence financière des territoires, le député Stéphane Delautrette (PS) et le sénateur Bernard Delcros (UC) affichent une unité inédite. Les présidents des délégations aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale et du Sénat veulent défendre d'une seule voix les enjeux budgétaires des territoires. Oui à la participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, disent-ils dans un entretien croisé dans La Gazette des communes, mais pas sans garanties.

Le gouvernement organise, ce mardi 6 mai, une « Conférence financière des territoires » pour construire le prochain projet de loi de finances en associant les élus locaux et les parlementaires. Qu'attendez-vous concrètement de ce rendez-vous ?

Bernard Delcros : C'est une bonne méthode de commencer à travailler bien en amont, sans attendre la rentrée de septembre, avec une vraie concertation. Mais ces rencontres n'auront d'intérêt que si nos remarques et celles des élus locaux sont réellement prises en compte.

Stéphane Delautrette : Cela suppose un diagnostic véritablement partagé entre l'État, les parlementaires et les associations d'élus - ce qui est loin d'être acquis. Trop souvent par le passé, les décisions ont été prises de manière unilatérale et imposées à l'Assemblée nationale notamment via le 49.3. Pour l'heure, la démarche demeure assez verticale, très descendante, avec des informations en provenance de Bercy qui restent difficiles à interpréter.

Face à l'état préoccupant de nos finances publiques, partagez-vous la nécessité d'un effort des collectivités locales ?

BD : Au regard de la situation de nos finances publiques - avec 3 300 milliards d'euros de dette et un déficit qui a fortement dérapé, je ne suis pas opposé à ce que les collectivités contribuent à l'effort national. Toutefois, il est essentiel de tenir compte des fortes disparités entre les territoires. Les petites communes, qui ne pèsent que très marginalement dans l'endettement public, doivent être préservées, tout comme les départements, dont les dépenses contraintes - souvent issues de décisions de l'État - progressent plus vite que leurs recettes.

SD : Les élus locaux sont lucides et responsables : ils ne dépensent pas sans compter et sont prêts à contribuer à l'effort national, mais pas sous la contrainte et sans tenir compte des réalités locales. On ne peut pas avoir un État qui exige des efforts qu'il peine lui-même à assumer, tout en imposant des injonctions contradictoires. La hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités est liée à l'inflation, à l'augmentation du coût de l'énergie et de l'alimentation, à la revalorisation du point d'indice, et au désengagement progressif de l'État sur certains services publics.

Il faut donc aussi poser la question des recettes : les collectivités ont besoin de plus d'autonomie financière et fiscale, d'autant que l'État réduit sa propre contribution, y compris pour la transition écologique, pourtant cruciale. Et il faut aussi clarifier la part réelle des collectivités dans le déficit public, souvent surévaluée par Bercy en y incluant les APUL comme la Société du Grand Paris ou Île-de-France Mobilités, qui investissent massivement.

Pourtant la forte trésorerie des petites communes est parfois invoquée pour justifier des ponctions...

BD : L'idée que les petites communes disposent de grandes réserves est erronée. Ayant été maire d'un petit village pendant 28 ans, je sais que ces réserves sont constituées sur plusieurs années pour financer les investissements du mandat, en complément des subventions. Ce n'est pas de l'argent que Bercy peut venir prélever, et les montants restent modestes à l'échelle nationale. L'erreur, c'est de prendre une « photographie » de la trésorerie des petites communes à un moment donné, alors que leur gestion est dynamique et s'inscrit dans le temps.

SD : Et ces communes participent à l'économie territoriale. Elles créent de l'activité et de l'emploi pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics localement, ce qui génèrent des recettes pour l'État. C'est un non sens économique de vouloir freiner leurs investissements, surtout en période de faible croissance, car l'investissement public reste un levier essentiel.

Faut-il une nouvelle contractualisation ?

BD : Elle peut être utile pour donner de la visibilité aux élus locaux, en particulier en début de mandat. Ils doivent savoir à quoi s'attendre, notamment sur l'évolution des dotations sur au moins trois ans. Si l'objectif du contrat est de garantir cette visibilité, je n'y suis pas opposé.

SD : Je suis attaché à la libre administration des collectivités, ce qui me rend réservé sur l'idée de contrat. Il ne faut pas reproduire les contrats de Cahors, imposés de manière descendante et sans concertation, qui relevaient d'une forme d'ingérence dans la gestion locale. S'il s'agit de contraindre, je suis opposé ; s'il s'agit d'apporter de la visibilité, j'y suis plutôt favorable.

Quelles sont vos lignes rouges ?

BD : Nous refuserons catégoriquement toute fusion de la DETR avec d'autres dotations à l'investissement. Ce serait un très mauvais signal pour les territoires ruraux, premiers bénéficiaires de cette dotation. L'intégrer à des dispositifs plus larges reviendrait à diluer leur spécificité et à affaiblir leur soutien.

Nous nous opposerons aussi, comme l'an passé, à toute diminution du FCTVA. L'investissement local reste un pilier de la vitalité économique et sociale de nos territoires.

Et si un gel de la DGF ou d'autres dotations devait être envisagé, il devra impérativement être compensé par des mécanismes de péréquation. Dans un contexte inflationniste, un gel équivaut à une baisse, ce qui pénaliserait les collectivités les plus vulnérables.

SD : Je souscris pleinement à cette analyse. Une autre piste évoquée pour réaliser des économies consisterait à regrouper les dotations d'investissement et la DGF dans une enveloppe unique en section de fonctionnement. J'y suis fermement opposé. Une telle mesure pénaliserait particulièrement les petites communes. Une collectivité qui perçoit, par exemple, 300 000 € de DETR pour un projet structurant ne retrouvera jamais une telle somme via la DGF, même sur toute la durée d'un mandat. Il est essentiel de maintenir la distinction entre dotations de fonctionnement, qui compensent les missions exercées pour l'État, et soutiens à l'investissement, indispensables au développement des territoires.

Que pensez-vous de la proposition de création d'une contribution locale de François Rebsamen, rejetée ensuite par Bercy et le Premier ministre ?

SD : Le véritable enjeu n'est pas de revenir sur la taxe d'habitation, mais de redonner de l'autonomie financière aux collectivités locales. Je soutiens la proposition de François Rebsamen d'examiner une nouvelle forme de contribution locale. La suppression de cette taxe a créé une injustice en transférant la fiscalité vers les propriétaires, même les plus modestes, et en rompant le lien entre le citoyen et sa commune.

Il est essentiel de restaurer ce lien, en tenant compte du coût pour l'État, environ 20 milliards d'euros de compensation par an. La question de la solidarité territoriale doit aussi être abordée. Il est essentiel de retrouver un système de financement des collectivités basé sur des ressources locales équitables, en lien avec les services offerts. C'est la raison pour laquelle je lance un groupe de travail sur le financement des territoires au sein de la délégation aux collectivités, dont les conclusions et les recommandations seront rendues publiques.

BD : Aujourd'hui, un couple de retraités modestes dans un village paie un impôt local, alors qu'une famille très riche vivant dans un grand appartement à Paris n'en paie pas. Ce n'est pas juste. Il faut repenser la fiscalité locale en s'appuyant sur la justice fiscale et sociale. Toute réforme doit garantir que chacun contribue de manière équitable au financement des services locaux.

Il est nécessaire d'ouvrir ce chantier de la fiscalité locale, mais cela ne peut pas se faire à la hâte, comme cela a parfois été le cas par le passé.